

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE SAINT-SAENS A DEUIL-LA-BARRE

Direction Générale des Services

PA/

LISTE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT DU LYCEE DU 04 MARS 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le Quatre Mars, à 19 H 30.

Le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, légalement convoqué par courrier du 27 Février 2024 et, par affichage du 27 Février 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Présidente.

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le **compte rendu** des Assemblées afin d'assurer l'information rapide du public. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2022, et conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, l'obligation de tenue et d'affichage du compte-rendu des séances est remplacée par l'affichage en mairie et la publication sur le site internet de la commune d'une **liste des délibérations** examinées par l'Assemblée dans un délai d'une semaine à compter de la tenue de la séance.

Délibération 1	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 Novembre 023	ADOPTÉE (Unanimité)
Délibération 2	Rapport d'Orientation Budgétaire 2024	ADOPTÉE (Prend Acte)
Délibération 3	Adhésion à la convention de participation à la protection complémentaire 2019-2024 du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) – Risque Prévoyance	ADOPTÉE (Unanimité)

Publiée le 06/03/2024